



ARRÊTE MUNICIPAL temporaire n° 10/2025

**Réglementant la circulation au droit
du 28 rue du Général de Gaulle
dans le cadre de travaux de pose d'une chambre télécom.**

Le Maire de la commune d'ECKWERSHEIM,

VU la loi n° 82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des régions, départements et des communes,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2122-28, L 2122-29, L 2212-2, L 2213-1, L 2213-2, L 2542-1 et L 2542-2 relatifs aux pouvoirs de police du Maire,
VU les dispositions du Droit Local applicables dans les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle,
VU le Code de la route,
VU l'instruction ministérielle relative à la signalisation routière,
VU la demande en date du 11 avril 2025 par laquelle la Société ENSIO EST domicilié 1 rue de l'Industrie 67640 FEGERSTHEIM, sollicite l'interdiction de stationner au niveau du 28 rue du Général de Gaulle afin de réaliser des fouilles pour la pose d'une chambre Télécom et pour le compte de ORANGE ENTREPRISES, durant une période de 3 jours :

Du mardi 22 avril au 24 avril inclus

CONSIDERANT qu'il y a lieu de prendre des mesures particulières en matière de circulation et de stationnement ;

A R R E T E

Article 1^{er} : En raison des travaux cités ci-dessus qui seront réalisés sur une période de 3 jours, du **vendredi 22 avril 2025 au 24 avril inclus**, le stationnement sera perturbé dans la zone de travaux, ainsi que la circulation, par la mise en place d'une circulation alternée. Les riverains auront accès de part et d'autre de la zone.

Article 4 : La voie publique devra rester libre de tout dépôt d'objets ou matériel.

Article 5 : Ces dispositions seront en application dès la mise en place par la société ENSIO de la signalisation réglementaire.

Article 6 : Ampliation du présent arrêté est adressée à :

- M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Mundolsheim
- La Brigade territoriale de contact de Strasbourg
- EMS, Service Propreté, Département Collecte des Déchets
- Le SDIS
- La CTS

- Affichage en Mairie

ECKWERSHEIM, le 14 avril 2025
Le Maire, Camille BADER

